

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je précise ma question. Étiez-vous informé de l'arrivée de chaque parlementaire ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Avant le 25 septembre, c'est-à-dire avant le moment où les officiers de l'état-major général ont pris le service des parlementaires, je n'en sais rien. Je ne puis dire si j'en ai été informé chaque fois.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas souvenir que le 4^e corps vous rendit compte, en un mot, du mouvement des parlementaires ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — En tout cas, on ne m'en rendait pas compte par écrit.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est ce qu'on désirait savoir.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Ainsi, l'état-major général n'a pas gardé trace de l'exécution de ce service ? Il le connaissait plutôt par oui-dire qu'autrement ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Il le connaissait surtout parce que ces parlementaires arrivaient directement chez M. le maréchal ; tout ce que je puis dire, c'est que, lorsque M. le maréchal recevait des dépêches qui concernaient l'état-major général, celui-ci en était informé.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — L'état-major général peut-il constater le nombre des parlementaires qui se sont présentés aux avant-postes du 4^e corps ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Il ne le peut pas avant le 25 septembre ; depuis cette date, on pourrait y arriver, mais une enquête serait nécessaire ; il faudrait appeler tous les officiers qui ont pris part à ce service.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce qui paraît positif, c'est que le 4^e corps n'a pas rendu compte du service des parlementaires, pendant qu'il lui a été confié.

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Le 4^e corps a cru inutile de m'en rendre compte, parce que les parlementaires arrivaient directement chez le maréchal.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il n'y a pas eu d'ordre donné à cet égard ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je ne le crois pas ; s'il avait été donné quelque ordre de ce genre, il se retrouverait au dossier ; mais ma mémoire ne m'en rappelle aucun.

M. ARNOUS-RIVIÈRE, officier démissionnaire. — J'avais formé avec l'autorisation de M. le maréchal plusieurs compagnies de partisans. J'eus l'occasion de rendre quelques services en éclairant l'armée dans les diverses batailles qui furent livrées autour de Metz dans le courant d'août. Le 1^{er} septembre, au soir, je fus placé sous les ordres du général de Cissey qui commandait la 1^{re} division. J'ai occupé Moulins-lès-Metz pendant tout le reste du siège. M. le général de Cissey mit sous mon commandement les quatre compagnies de partisans de sa division, et, plus tard, quatre autres compagnies de ligne, une compagnie du 20^e chasseurs, un détachement du 2^e hussards et un détachement du génie. Avec ces troupes, je suis resté à Moulins-lès-Metz ; nous n'avons pas cessé de gagner du terrain sur l'ennemi ; nous avons occupé Maison-Neuve, Moulins-Longeau et Sainte-Ruffine, où nous sommes restés jusqu'à la fin de la campagne.

D'après les ordres du général de Cissey, nous nous sommes couverts par des tranchées-abris, où nous sommes restés jusqu'à une demi-portée de fusil en avant de Sainte-Ruffine. Les communications s'étant établies par la route d'Ars à partir du 11, comme je commandais les postes les plus avancés de cette route, je me suis trouvé en relation avec les parlementaires.

La première personne qui entra dans nos lignes fut le colonel des lanciers Bonie, qui m'annonça la désastreuse bataille de Sedan.



GAMBETTA.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel jour était-ce? Pouvez-vous préciser la date où cette nouvelle vous a été donnée?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Le 7; je crois, monsieur le président; nous avons entendu de grands cris dans le camp prussien pendant la journée et la nuit du 2; nous ne pouvions pas nous les expliquer; ce ne fut que lorsque M. le colonel Bonie entra dans Metz que nous sûmes que les Allemands célébraient leur victoire.

Le 11, je fus appelé sur la route par la sonnerie des parlementaires; je reçus une dépêche qui fut également envoyée au général de Cissey et qui, je crois, établissait que la route d'Ars était définitivement choisie pour l'échange des correspondances.

Quelques jours après, nous reçûmes un convoi de prisonniers qui avaient été faits à Sedan, et qui était composé de soldats de tous les corps d'armée, au nombre d'environ 700 hommes. Vers le soir, je les fis conduire à Longeville, et je les remis également au général de Cissey.

Enfin, le 17, je fus envoyé de nouveau en parlementaire pour remettre une dépêche, et j'en reçus une autre de l'officier prussien qui avait pris la mienne; cette dépêche fut également remise à M. le général de Cissey, qui la fit parvenir au quartier général. Le 22 ou le 23, je fus appelé encore en parlementaire, et un officier me remit une dépêche; en s'en allant, il découvrit une personne qui se trouvait derrière lui et que je n'avais pas remarquée d'abord. — C'était M. Régnier; il portait une espèce de drapeau qu'il avait fait avec son parapluie et un mouchoir blanc.

Il s'avança au moment où l'officier prussien se retournait pour reprendre la direction de son poste, et il me dit: «Eh bien, je puis entrer?» Je demandai qui il était, et l'officier prussien auquel je m'adressai pour savoir si c'était lui qui introduisait ce personnage dans nos lignes, me répondit que ce monsieur l'avait suivi, mais qu'il ne le connaissait pas. Puis il s'en fut. «Qui êtes-vous? dis-je à M. Régnier, et que voulez-vous? — Je veux parler au maréchal Bazaine; je suis chargé auprès de lui d'une mission, et je ne dois la communiquer qu'à lui-même.» Je lui déclarai que c'était contraire aux règlements militaires et qu'il devait d'abord passer par la division; je le conduisis alors auprès du général de Cissey, lequel le fit accompagner au quartier général par M. le capitaine Garcin; quant à moi, je retournai à mon poste.

Le soir, très-tard, M. le capitaine Garcin revint avec M. Régnier; nous nous rendîmes sur la route d'Ars, et je fis sonner au parlementaire; mais les Prussiens refusèrent de répondre, et nous dûmes ramener M. Régnier à Moulins pour passer la nuit. Le lendemain matin, il franchit les avant-postes; les Prussiens répondirent au parlementaire et je leur livrai M. Régnier, qui m'annonça alors qu'il reviendrait plus tard, dans la journée.

Effectivement, vers onze heures, on sonna de nouveau au parlementaire; je m'y rendis et je ramenai M. Régnier, que je conduisis de nouveau à la division, où je reçus l'ordre de le mener moi-même au quartier général, parce que ma voiture était attelée, et qu'il n'y avait pas, je crois, d'officier d'état-major disponible en ce moment au quartier général de la division. Une fois arrivé au grand quartier général, j'attendis jusqu'au soir et l'on me fit appeler pour me donner l'ordre de reconduire ce parlementaire aux avant-postes et de lui faire franchir les lignes. Une autre personne monta dans ma voiture; je ne la reconnus pas d'abord, mais je vis bientôt que c'était le général Bourbaki. Les médecins luxembourgeois suivaient derrière moi, dans une autre voiture.

Le lendemain, à cinq heures du matin, on sonna au parlementaire, et ces messieurs

passèrent les lignes; je fis prévenir immédiatement le général de Cissey que j'avais reconnu le général Bourbaki, et qu'il venait de franchir nos lignes.

A partir de ce moment, le service des parlementaires fut confié aux officiers d'état-major.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré dans vos différentes dépositions que les gens de Moulins pouvaient sortir assez librement pour se rendre dans les villages voisins. Avez-vous eu l'occasion de recevoir des dépêches par leur intermédiaire?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Je n'ai jamais reçu aucune dépêche; mais il est certain que, dans les commencements surtout, les habitants de Moulins et de Sainte-Ruffine, eux mêmes de Rozérieulles, de Châtel et de Jussy communiquaient assez facilement entre eux; c'était comme une espèce de zone neutre.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit que toutes les lettres que vous receviez par l'intermédiaire des parlementaires avaient été remises pour vous à l'état-major de la 1^{re} division du 4^e corps?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Oui, monsieur le président, toutes sans exception.

M. LE PRÉSIDENT. — Et toutes les réponses que vous avez eu à transmettre, vous sont-elles parvenues par la même voie?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Sur ce point, ma mémoire n'est pas très-fidèle, mais j'ai remis dans le cours de l'instruction un cahier de notes prises journellement et qui pourraient me servir à fixer mes souvenirs.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous venez de dire que vous avez entendu sonner un demi-appel le 11, qu'on vous avait remis une dépêche que vous aviez envoyée au général de Cissey; puis, que, le 17, vous aviez été envoyé en parlementaire porter encore une dépêche, et que vous en aviez rapporté une que vous aviez également transmise à M. le général de Cissey.

Or, dans l'instruction, vos souvenirs ne se sont pas toujours présentés de la même manière. Ainsi, vous avez dit d'abord que vous aviez reçu une lettre le 11 et une autre le 17; puis, dans une autre partie de votre interrogatoire, vous avez rectifié ce point, et vous avez déclaré n'avoir reçu de dépêche que le 17; je constate cette différence. Maintenant, dans votre déposition actuelle, que le conseil reçoit de vous sous la foi du serment, vous déclarez que vous avez reçu une dépêche le 11, que vous avez porté la réponse le 17, et que, le même jour, vous avez rapporté une autre dépêche.

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Dans mon premier interrogatoire, je ne me rappelle pas bien ce qui me fut demandé au sujet du 11; mais j'ai très-présent dans ma mémoire que, dans mon second interrogatoire, M. le général Rivière m'ayant fait observer qu'il n'y avait pas de concordance entre mes deux dépositions, puisque j'avais déclaré d'abord avoir apporté une dépêche le 11 et non en avoir reçu une, je lui répondis qu'à trois ans de distance il m'était à peu près impossible d'avoir conservé un souvenir bien net de ce qui s'est passé; mais qu'en consultant mes notes sur mon carnet, je ne pouvais pas me tromper; qu'effectivement, le 11, j'avais reçu une dépêche, mais que je n'avais pas rapporté une réponse, tandis que, le 17, j'en ai reçu une et rapporté une autre.

M. LE PRÉSIDENT. — Je constate seulement qu'en fait vos réponses ont varié dans l'instruction; et, si les notes que j'ai relevées sur votre déposition écrite sont exactes, il en résulte que celle que vous venez de faire devant le conseil est conforme à votre première déposition et non à la seconde. Je ne cherche pas à expliquer cette contradiction; c'est une simple constatation que je fais.

Vous avez parlé d'un convoi de prisonniers échangés le 12 ou le 13; mais, le 12, n'avez-vous pas été chargé de faciliter le passage de M. Debains, qui se rendait aux avant-postes prussiens? N'en avez-vous pas conservé le souvenir?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Parfaitement, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelles étaient les formalités que vous remplissiez lorsqu'un officier supérieur se présentait pour passer les avant-postes?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Aucun autre officier supérieur que le général Boyer ne s'était présenté auparavant. Le général Boyer, accompagné du commandant Samuel, venant du grand quartier général et me disant qu'ils allaient en parlementaires, je n'avais pas autre chose à faire qu'à les conduire à mon poste le plus avancé, et à les laisser agir comme ils l'entendaient.

M. LE PRÉSIDENT. — Le 17, c'est vous qui avez été envoyé en parlementaire?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Et qui avez rapporté une dépêche que nous avons lieu de croire être la réponse à celle qu'avait portée le général Boyer?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Oui, j'ai porté la dépêche.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous n'avez pas souvenir de son retour?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est le 17. Par qui vous avait été remise la dépêche que vous avez rapportée?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Par un officier prussien de l'état-major du prince Frédéric-Charles.

M. LE PRÉSIDENT. — Attendait-il aux avant-postes prussiens, ou avez-vous été plus loin?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — J'ai été à moitié chemin entre les deux; jamais nous ne franchissions cette ligne-là.

M. LE PRÉSIDENT. — Aviez-vous été envoyé d'avance? Est-ce vous qui avez fait sonner l'appel?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Oui, c'est moi, l'officier attendait, et il m'a remis sa dépêche.

M. LE PRÉSIDENT. — Il attendait, avec la réponse toute prête?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Je ne sais pas si c'était une réponse. C'était une dépêche.

M. LE PRÉSIDENT. — Après votre envoi en parlementaire du 17, vous avez annoncé que vous aviez reçu un parlementaire le 23. Mais, d'après votre déposition écrite, vous auriez reçu, le 22 septembre, par un parlementaire qui ramenait 140 soldats et un officier, vous auriez reçu deux dépêches. C'est la veille du jour où vous avez reçu M. Régnier. Vous rappelez-vous cela?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — La dernière lettre reçue par vous, vous a été remise par le parlementaire qui accompagnait Régnier, et, quand il est revenu le 24, il n'en avait pas, et ce jour-là vous n'avez revu aucun parlementaire qui vous ait remis une lettre?

Quand vous êtes reparti le soir, on est allé vous chercher auprès du quartier général; vous avez pris Régnier et vous l'avez reconduit... vous aviez avec vous un troisième personnage que vous ne connaissiez pas alors, et puis les médecins luxembourgeois dans une autre voiture. Comment saviez-vous que c'étaient des médecins luxembourgeois?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Tout le monde le disait à l'état-major général; et d'ailleurs ces médecins portaient les brassards de Genève.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous a-t-on dit quel était leur chef?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Du tout; on m'a dit seulement que M. Régnier avait apporté l'autorisation d'aller avec eux et de les faire sortir.

M. LE PRÉSIDENT. — Pendant le trajet avec Régnier, quand vous le ramenez en voiture, vous a-t-il raconté quelque chose de sa mission ou de son projet de venir à Metz, même sans entrer dans d'autres détails?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Il ne m'a pas adressé la parole; il était d'ailleurs placé derrière moi, sur un char-à-bancs, et il ne pouvait pas me parler.

M. LE PRÉSIDENT. — Le bac de la Maison-Rouge, près de Moulins, n'a-t-il pas continué à marcher tout le temps du blocus?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Il a été coulé à deux reprises différentes. J'ai insisté chaque fois pour qu'il fût rétabli, c'était la seule communication avec le 2^e corps, quand le pont de Longeville fut détruit.

M. LE PRÉSIDENT. Savez-vous l'époque?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Je ne me rappelle pas le jour exact de l'incendie de la ferme, mais c'est à ce moment-là.

M. LE PRÉSIDENT. — Le bac aboutissait-il sur la rive droite à un point occupé par les postes français?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Il n'y avait pas de postes autres que ceux que j'ai placés sur la rive droite. Le 2^e corps ne fournissait pas de poste à Maison-Rouge; les patrouilles y allaient seulement de temps en temps. Cependant, j'y ai maintenu quelques hommes jusqu'à l'évacuation complète du fourrage; c'étaient en général les francs-tireurs de Moulins, plus faciles à dissimuler que quelques hommes de troupes régulières, qui auraient pu être enlevés sans aucun secours.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Quand M. Régnier se présenta, dans la conversation qu'il a eue avec le témoin, lui a-t-il signalé l'impatience avec laquelle il était attendu du prince Frédéric-Charles au retour de sa mission?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Oui, il disait qu'on l'attendait impatiemment, et dans la nuit où il s'est reposé chez moi, après que nous avons sonné plusieurs fois inutilement au parlementaire, il fut même très-inconvenant, disant qu'il était attendu et qu'il voulait passer.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Ne dit-il pas aussi qu'il avait vu le roi de Prusse à Versailles, et que le gouvernement prussien ne voulait faire la paix qu'avec l'impératrice, que l'armée prussienne restaurerait le régime impérial? Ne dit-il pas au témoin avoir entendu ces déclarations de la bouche du roi, de M. de Bismark et du prince Frédéric?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Parfaitement, il m'a dit tout cela.

M^e LACHAUD. — Monsieur le président voudrait-il demander à M. Arnous-Rivière si, pendant qu'il était à Moulins-lès-Metz, il a eu des relations directes avec M. le maréchal Bazaine?

M. ARNOUS-RIVIÈRE. — Je n'en ai eu aucune. Le maréchal est venu deux fois, le jour, à mes avant-postes, en faisant une ronde, et je n'ai eu qu'à le saluer à son passage; il ne m'a pas interrogé sur ce que je faisais.

M. LE CAPITAINE GARCIN. — J'étais spécialement chargé par mon service du passage des parlementaires. J'ai reçu l'ordre, le 16 septembre, de conduire un officier allemand qui s'était présenté en parlementaire; je l'ai mené au quartier général de la 1^{re} division. Etant revenu au grand quartier général, j'ai porté sa dépêche au maréchal Bazaine, et j'ai attendu ses ordres; il a renvoyé la réponse par le général Boyer et je suis rentré à mon quartier général.

Une autre fois, j'ai été appelé à conduire un second parlementaire, le 17 septembre, et

j'ai reçu l'ordre du général de Cissey de le conduire chez le maréchal Bazaine, parce que cet officier allemand demandait à faire une communication directe au maréchal. Je l'ai conduit au Ban-Saint-Martin et j'ai attendu également là les ordres du maréchal, qui m'a ensuite prescrit de le reconduire aux avant-postes, ce que j'ai fait conformément aux usages du service en campagne.

Le 23 septembre, un troisième parlementaire s'est présenté, et a été amené également au quartier général de la division. — C'était un civil. — J'ai reçu l'ordre de le conduire au grand quartier du maréchal Bazaine. J'ai attendu les ordres du maréchal au grand quartier général du Ban-Saint-Martin, et j'ai été invité à faire passer les avant-postes à ce parlementaire; mais il était trop tard, — une heure du matin; — les avant-postes prussiens n'ayant pas répondu aux sonneries, conformément aux ordres, je conduisis ce parlementaire à M. Arnous-Rivière, à qui je donnai l'ordre de le garder pendant le reste de la nuit, et le lendemain matin, c'est-à-dire le 24, dès que les Prussiens répondraient aux sonneries d'appel, de le faire passer. Ce qui eut lieu.

A partir de ce jour, dans la division, nous n'avons plus eu à nous occuper du service des parlementaires, mais seulement du service ordinaire dans les avant-postes.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je voudrais demander au témoin s'il se souvient de ce que lui a dit M. Régnier pendant le trajet entre Moulin et le quartier général. Ne lui a-t-il pas dit qu'il était en relations directes avec M. de Bismark, et que probablement Metz serait bientôt délivré, même à l'insu du prince Frédéric-Charles?

M. GARCIN. — Le parlementaire voulut causer avec moi; je lui fis observer qu'il nous était interdit par les règlements militaires de causer avec un parlementaire, et je le priai de ne pas entrer en conversation. Il n'en continua pas moins et il me dit, en effet, qu'il était un envoyé de M. de Bismark, que nous ne tarderions pas à être délivrés.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Aussitôt les mesures d'ordre public assurées dans la capitale, le gouvernement de la défense nationale s'est préoccupé de trois points importants relatifs à la province: essayer de nouer des relations avec le commandant de Strasbourg, faire sauter le tunnel de Saverne et nouer des relations avec le maréchal Bazaine.

M. le ministre de la guerre, le général Le Flô et moi, nous avons agi simultanément dans le même sens. Le 11 ou le 12, j'ai expédié un premier courrier à M. le maréchal Bazaine, M. Clarke; il était chargé d'une lettre du ministre de la guerre; cette lettre, autant que mes souvenirs sont exacts, contenait ceci: « Paris commence sa résistance et tient énergiquement; la résistance s'organise en province; tenez solidement; des vivres sont approvisionnés autour de Metz; » et je joignis une lettre de madame la maréchale Bazaine, donnant des nouvelles de sa santé au maréchal.

Le 13 ou le 14, j'ai envoyé un second courrier. Prévenu que les Prussiens interceptaient toutes les communications d'eau par des sonneries disposées à la surface, j'avais demandé aux équipages de la flotte, des marins, des nageurs assez forts plongeurs pour pouvoir rester deux ou trois kilomètres sous l'eau, et remonter jusqu'à Metz. On m'envoya le nommé Donzella et un quartier-maître du nom de Quatrebœuf; ils partirent, l'un le 13 et l'autre le 15. Jamais le gouvernement de la défense n'a eu de leurs nouvelles.

Lorsque Paris a été investi, j'ai fait appel aux postiers et aux gardes forestiers; aucun d'eux n'a pu parvenir à traverser les lignes prussiennes autour de Paris.

La séance est levée.

AUDIENCE DU 21 NOVEMBRE.

M. LE COMMANDANT GARCIN. — Monsieur le président, dans la dernière séance, j'ai dit que les dates d'introduction des deux officiers parlementaires étaient le 16 et le 17; c'est une erreur que j'ai commise; le premier officier parlementaire prussien a été introduit le 17, et le second officier parlementaire l'a été le 19; enfin, le troisième parlementaire, qui était un parlementaire civil, a été introduit le 23.

M. LE GÉNÉRAL BOYER (1). — Je ne puis guère parler que des relations de M. le maréchal avec le quartier général allemand. En ce qui concerne les relations qu'a eues M. le maréchal ou au moins son état-major pour l'échange des prisonniers, j'y suis resté complètement étranger.

La première communication qui a eu lieu, au moins à ma connaissance, entre le quartier général français et le quartier-général allemand est à la date du 4 septembre. Le maréchal venait d'être informé, par des journaux et par des récits d'officiers faits prisonniers, puis échangés, des événements qui avaient accompagné la catastrophe de Sedan. Vers le 15 septembre, le maréchal me donna l'ordre de porter au quartier général allemand une note dans laquelle il demandait au prince Frédéric-Charles des renseignements sur ces événements, qui ne lui étaient connus que d'une façon incomplète.

Je partis, accompagné d'un chef d'escadron, M. le commandant Samuel, et je me rendis aux avant-postes; je ne pus pas parvenir jusqu'au quartier général allemand; on m'arrêta en me disant que le prince Frédéric-Charles était en tournée d'inspection. Ma lettre fut prise et portée en dehors des avant-postes allemands. Après une heure ou une heure et demie d'attente environ, un officier vint me prévenir que la lettre serait remise plus tard au prince et que la réponse serait envoyée au maréchal. Je rentrai au quartier général français, et je rendis compte de ma mission au maréchal.

Le lendemain, je crois, un officier fut envoyé au quartier général de Moulin-lès-Metz, occupé par le général de Cissey. Cet officier était porteur d'une lettre, qui fut transmise au grand quartier général, et le maréchal m'envoya accuser réception de cette lettre.

Arrivé aux avant-postes ennemis, j'insistai de nouveau pour qu'on demandât au prince Frédéric-Charles l'autorisation de me recevoir, disant que M. le maréchal désirait avoir du prince quelques explications sur les événements à propos desquels il avait demandé des éclaircissements. L'officier, avec lequel j'ai eu un entretien très-court, partit, et je rentrai au quartier général.

Je crois que le lendemain, 17, — je ne puis pas affirmer la date — un officier vint au quartier général français et apporta une lettre qui fut remise au maréchal. Cette lettre, autant que mes souvenirs me le rappellent, n'avait pas trait à la première demande qui avait été adressée au quartier général allemand; elle se rapportait à un sous-officier prussien qui avait appartenu à la maison du prince et auquel le prince portait intérêt.

Vers le 27 ou le 28, — je crois que c'est le 28, — M. le maréchal reçut encore une dépêche

(1) Le général Boyer, colonel jusqu'à la fin du siège, était premier aide de camp du maréchal Bazaine.

qui lui fut apportée du quartier général allemand. Cette dépêche venait de Versailles et avait trait à une demande que M. Régnier adressait au maréchal, par l'intermédiaire du quartier général allemand. On demandait à M. le maréchal s'il accepterait, pour la reddition de l'armée et de la place de Metz, les conditions qui seraient stipulées par M. Régnier. Le maréchal répondit, séance tenante, qu'il n'avait pas à s'occuper de ces considérations, et renvoya la lettre par l'officier qui avait apporté la dépêche. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'autres communications avant le 10, ou même le 12 octobre.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas eu connaissance d'une lettre venant du quartier général allemand, à la fin de septembre, lettre écrite en allemand et qui vous autorisait à vous rendre à Versailles?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Nullement.

M. LE PRÉSIDENT. — L'officier allemand qui accompagnait M. Régnier, le 23, n'a-t-il pas en même temps remis une lettre?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — M. Régnier a été introduit vers huit heures ou huit heures et demie du soir, par M. le capitaine Garcin. Je ne me rappelle pas qu'il fût porteur d'une lettre.

M. LE PRÉSIDENT. — Le 22, deux lettres sont signalées; on en connaît une, mais l'expédition ou l'original de l'autre n'a jamais été retrouvé, son texte n'est pas connu. Vous ne vous la rappelez pas?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, vous n'avez pas souvenir d'une lettre arrivée à Metz, en même temps que M. Régnier?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque M. Régnier a été introduit chez M. le maréchal, ne l'aviez-vous pas vu auparavant?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Nullement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'aviez pas causé avec lui?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je ne l'avais jamais vu.

M. LE PRÉSIDENT. — Une fois qu'il a été chez M. le maréchal, ne vous êtes-vous pas trouvé un instant en tiers entre lui et M. le maréchal?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Oui, monsieur le président. Après une conversation qui a pu durer trois quarts d'heure, une heure, M. le maréchal est venu me chercher dans la salle où je me trouvais avec les autres officiers de son état-major; il m'a fait entrer dans son cabinet, où se trouvait M. Régnier, qu'il me présenta en disant: « Voici M. Régnier qui vient de la part de S. M. l'impératrice pour chercher le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki. » Puis, le maréchal me demanda la réponse que le prince Frédéric-Charles avait adressée à une note que j'avais été chargé de porter le 15 ou le 16; il en lut quelques passages à M. Régnier, et quelques instants après, celui-ci se retira.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Régnier ne dit pas autre chose devant vous? Il ne parla pas de la sortie d'un général français?

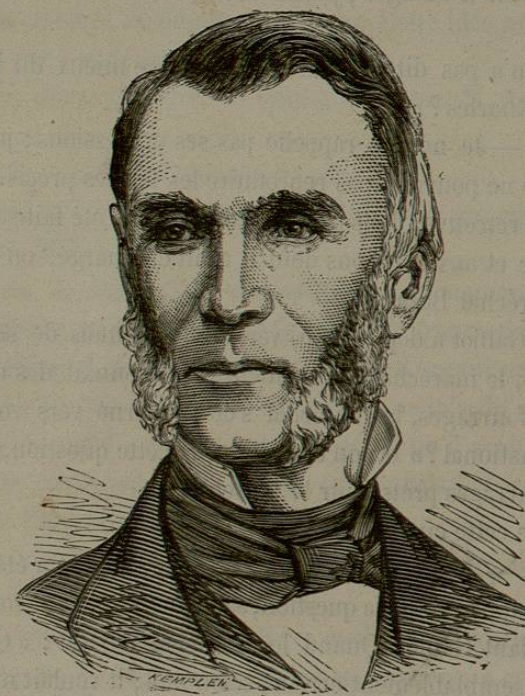
M. LE GÉNÉRAL BOYER. — M. Régnier ne m'en parla pas, mais M. le maréchal me l'avait représenté comme venant, de la part de S. M. l'impératrice, chercher soit le maréchal Canrobert, soit le général Bourbaki. Ce jour-là, comme il était tard, il ne fut pas question d'entrer en relations avec ces messieurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Et alors M. le maréchal, après avoir prononcé, dans cette première entrevue du 24, le nom de M. le maréchal Canrobert et de M. le général Bourbaki, — fait qui n'était pas connu du conseil, — ne les a fait appeler ni dans la journée, ni dans la soirée, ni dans la matinée du 24?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Nullement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne les a fait prévenir que le lendemain?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Oui, monsieur le président.



M. RAMEAU.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, ils n'ont pas pu être prévenus, le soir, de cette résolution si importante qu'on pouvait attendre d'eux?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Non, que je sache.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Régnier a-t-il laissé entendre, ou a-t-il établi clairement que le général qui sortirait de Metz ne pourrait plus y pénétrer?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Dans une conversation que j'eus avec M. Régnier dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre son entrevue avec M. le maréchal Canrobert, et celle qu'il eut avec le général Bourbaki, je crus comprendre, — je suis même certain qu'il m'a fait comprendre que l'officier général, quel qu'il fût, qui sortirait avec lui, ne rentrerait pas à Metz.